

Place de Montbrillant 4
Courrier postal :
Place de Cornavin 1 - 1201 Genève

Tél 022 329 13 19
info@pro-velo-geneve.ch
www.pro-velo-geneve.ch
CCP : 12-23946-7

Election du Grand Conseil et du conseil d'Etat du 15 avril 2018 : Questionnaire aux partis
Réponses du PDC

Question 1 : Comment votre parti évalue-t-il le bilan « vélos » de la législature 2013-2018 ? Y a-t-il des avancées majeures ou des reculs significatifs en matière de mobilité cyclable au niveau cantonal ?

Oui, nous pouvons constater des améliorations qui ont été mises en place en fonction des possibilités techniques et budgétaires.

Question 2 : Que pense votre parti de la piste cyclable actuellement à l'essai sur le Pont du Mont-Blanc ?

Tant qu'une passerelle n'est pas construite le long du Pont du Mont-Blanc, la solution préconisée vaut la peine d'être testée car elle répond à un réel besoin.

Question 3 : Vélos en libre-service : Genève ne connaît toujours pas de système de vélos en libre-service en activité à l'échelle cantonale, comment évaluez-vous cette situation et quels sont les moyens d'y remédier ?

L'évolution de l'utilisation des vélos en libre-service est rapide dans les autres villes européennes en fonction des habitudes des usagers et des nouvelles technologies. Cela vaut la peine d'étudier la solution la plus pratique et la plus efficace pour Genève.

Question 4 : Partagez-vous les constats de la pétition lancée par le D^r Majno et le D^r Saudan pour encourager la mobilité douce comme moyen de déplacement non-polluant, préservant ainsi la santé de nos concitoyens ? (<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/P02020.pdf>).

Oui il faut encourager la mobilité douce en général, car la marche à pied est tout aussi bonne pour la santé !

Question 5 : Comment votre parti évalue-t-il le réseau actuel de pistes et bandes cyclables, sa sécurité et son entretien ? Quelles mesures proposez-vous pour l'améliorer lors de la prochaine législature ?

Bien entendu tout peut être amélioré, mais la priorité reste la sécurité des cyclistes. Cela ne sert à rien de peindre des bandes cyclables, si elles sont dangereuses ! Il faut donc poursuivre les efforts actuels visant à mieux sécuriser les pistes cyclables.

Question 6 : Que pense votre parti de la mesure consistant à partager les surfaces entre piétons et vélos et de la manière dont l'Etat organise cette cohabitation ?

Cela peut représenter une solution, à condition que ces espaces soient assez larges et que tous les cyclistes, sans exception, respectent les piétons.

Question 7 : Quelles mesures est-ce que votre parti compte mettre en place pour appliquer la loi sur la mobilité douce de 2011 (IN 144) ?

Il faut prévoir les budgets en conséquence en fonction des possibilités techniques et concertation avec tous les utilisateurs et riverains.

Question 8 : Est-ce que votre parti est favorable au 30km/heure en ville hors du réseau routier primaire * ?

* Le réseau routier primaire a pour fonction d'assurer les échanges entre les différents secteurs de l'agglomération, ainsi qu'entre l'agglomération et le territoire qui l'entoure. C'est sur ces routes que passent le trafic de transit.

Oui, nous pouvons être favorable, mais pas de manière systématique, car chaque situation doit être étudiée.

Question 9 : Est-ce que votre parti est favorable au développement des pénétrantes cyclables ?

Oui ce développement est nécessaire pour limiter le trafic au centre-ville et encourager la mobilité douce.

Questions 10 : Est-ce que votre parti estime que les budgets dédiés à la mobilité douce doivent être :

- a. nettement réduits
- b. réduits
- c. inchangés
- d. augmentés**
- e. nettement augmentés

Commentaires/remarques :

De nombreux progrès ont été effectués pour favoriser la mobilité douce. Il est donc important de poursuivre ces efforts.